

CHALON-SUR-SAÔNE

Hôpital sur l'île Saint-Laurent – quai Chambion

71 - Saône-et-Loire

LES ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES



Grande mixité programmatique : pôle résidentiel, touristique et culturel

Nos atouts

Contexte urbain :

La Ville de Chalon-sur-Saône est sous-préfecture de Saône-et-Loire, première ville du département et 2° pôle économique de Bourgogne. Au sein du projet de territoire, qui prend place tout le long de l'axe Saône, l'île Saint-Laurent occupe une place privilégiée qui présente un enjeu d'aménagement urbain très

important pour le développement de la ville.

• Ambition « Action Cœur de Ville » : L'ambition de la Ville et de l'agglomération au travers du dispositif « Action Cœur de Ville » est de redynamiser le centre-ville grâce à des opérations structurantes sur l'habitat et le commerce. L'île sera inscrite dans le périmètre de l'Opération de revitalisation de territoire.

— Notre site « Réinventons »

- Son caractère insulaire donne à l'île Saint-Laurent un poids très particulier dans le fonctionnement urbain et l'imaginaire de la ville, particularisme qu'elle a toujours possédé historiquement et qu'elle véhicule encore aujourd'hui.
- Cet ancien hôpital est la dernière et la plus vaste emprise foncière à aménager dans le centre historique.
 Sa reconversion urbaine va démarrer par le site du quai Chambion qui

couvre environ 6000 m². Une consultation des entreprises a été lancée début 2019 pour procéder à des travaux de débranchement des réseaux et de désamiantage – dépollution – démolitions. Les 4 bâtiments situés sur le quai Chambion sont concernés par ces travaux. 3 bâtiments sont à démolir totalement (Espace Jeanne Parent, Médecine générale, EFS), et un bâtiment à désamianter et curer, mais non démoli (pavillon Durand).

Occupation actuelle: Vacant depuis 2011

Localisation

Cœur de ville Quai Chambion, 71100 Chalon-sur-Saône

Nombre d'habitants

45390

Référence cadastrale

BN216 (en partie) BN200 BN184 BN217

Caractéristiques du site

MAÎTRISE FONCIÈRE Complète

SUPERFICIE:

Surface parcelle: environ 6000 m², dont 4850 m² sur la parcelle BN216

PARTENAIRES ENVISAGÉS

Agence nationale de l'habitat (ANAH) Action Logement Caisse des dépôts et consignations

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Site patrimonial remarquable (SPR) Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

POINTS DE VIGILANCE

Fouilles archéologiques préventives courant 2020